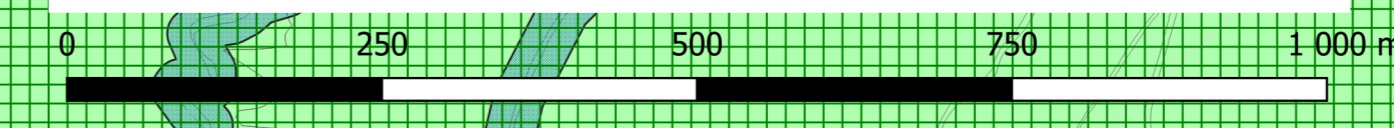


- Limites de zone
- Espace Boisés Classés
- Servitude de mixité sociale pour la réalisation de programmes de logements
- Emplacements Réservés
- Secteur de points à voir
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément de patrimoine bâti à protéger
- Élément de patrimoine bâti à protéger
- Éléments de patrimoine écologique à protéger
- Marge de recul
- Zone inondable : enveloppe réglementaire PPRI Sud Ouest du Mont Ventoux



Déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U.

Parc photovoltaïque sur l'ancienne carrière des Cros

Pièce 6.2 – Plan de zonage Plan des espaces urbanisés

Février 2024

	Jérôme Berquet - Urbaniste O.P.Q.U. Consultant en Planification & Urbanisme réglementaire Le Dôme - 1122, avenue du Pirée - 34000 Montpellier

ELLIPSIG
Conseil & prestation en géomatique
Future Building 1 - Avenue des Platanes - 34970 Lattes